119690 - La signification de « maudit par Allah soit celui qui fait un sacrifice animal pour un autre qu'Allah »

question

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « qu'Allah maudisse celui qui fait un sacrifice animal pour un autre qu'Allah » Que cela signifie-t-il? Le fait d'égorger une bête dans le cadre de l'aucceil d'un hôte peut -il être considéré comme un égorgement fait pour un autre qu'Allah?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le hadith vise les sacrifices animaux en l'honneur des défunts prophètes et saints ,dans l'espoir d'obtenir leur bénédiction, et les sacrifices dédiés aux djinns pour les satisfaire afin qu'ils réalisent les besoins de leurs auteurs et leur écarter le mal.C'est parce que cela relève du chirk majeur dont l'auteur mérite d'encourir la malédiction et la colère d'Allah.

Egorger une bête dans le cadre de l'accueil d'un hôte ou pour régaler sa famille, faire un sacrifice pour se rapporocher à Allah et à titre d'aumône au profit des défunts et de manière à susciter l'espoir que l'acte génère une récompense divine aussi bien pour les morts que pour les viviants, c'est bien permis. Mieux, c'est une bienfaisance qui fait espérer une récompense de la part d'Allah.Il en est de même pour les sacrifices au jour du Sacrifice faits pour les morts et les vivants.

Allah est le garant de l'assistance.Puisse Allah bénéir et saluer notre prophète,Muhammad, sa famille et ses compagnons.

Signé: cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz, cheikh Abdourrazzaq Afifi, cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan et cheikh Abdoullah ibn Qaoud.

Avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (1/196)

On lit dans les avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (1/225): « il est permis d'égorger une bête pour nourrir un hôte, pourvu de mentionner le nom d'Allah lors de l'égorgement. Ceci n'est pas inclus dans la portée générale de la parole du Très-haut: « et ce qui est dédié à un autre qu'Allah » Ce qui est visé dans ce verset est ce qu'on égorge pour un autre qu'Allah à l'instar des sacrifices dédiés aux morts et consorts en vue de se rapporocher à eux.Quant à ce qui est égorgé à l'arrivée d'un hôte, il est fait pour l'honorer et non pour l'adorer parce que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a donné l'ordre de bien accuillir l'hôte.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète, Muhammad, sa famille et ses comapngons. »

Signé: cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz, cheikh Abdourrazzaq Afifi, cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan et cheikh Abdoullah ibn Qaoud.

Allah le sait mieux.